

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 février 2020

**Délibération CA_20200213_002
Compte de gestion 2019**

VOTE : adopté à l'unanimité

1 membre(s) étant absent(s)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 établi par monsieur le payeur départemental

Vu le compte administratif 2019 ;

DECIDE :

Article unique - le compte de gestion 2019 établi par monsieur le payeur départemental est adopté.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Recettes nettes	5 479 503,38 €	16 800 165,08 €	22 279 668,46 €
<u>Dépenses</u>			
Dépenses nettes	5 095 416,55 €	17 059 089,03 €	22 154 505,58 €
<u>Résultat de l'exercice précédent</u>			
Excédent	727 865,27 €	1 813 525,01 €	2 541 390,28 €
Déficit			
<u>Résultat de l'exercice</u>			
Excédent	384 086,83 €		125 162,88 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Déficit		- 258 923,95 €	
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Excédent	1 111 952,10 €	1 554 601,06 €	2 666 553,16 €
Déficit			

DESCOUT Serge